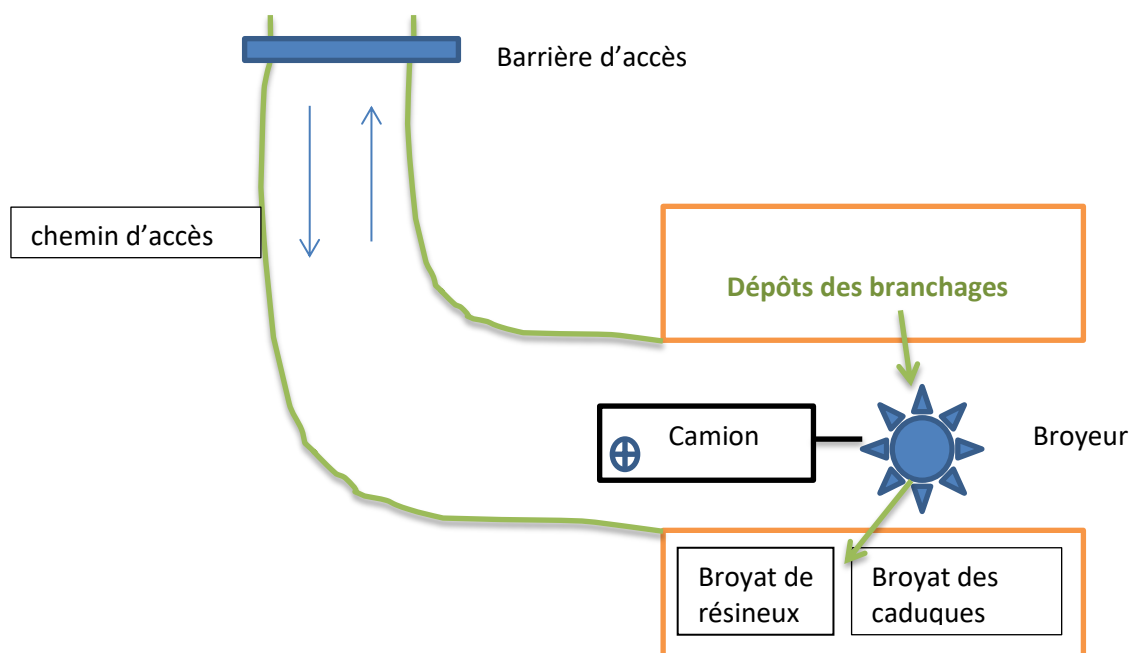


## Visite du site de Nérigean, le 20 février 2018.

Contact : Mr Henri Laiguillon

Conseiller municipal et en charge des employés communaux et de la gestion des déchets. Membre de la commission des finances au SEMOCTOM.

Le site de stockage et de broyage des déchets verts de Nérigean se trouve derrière le cimetière. Un espace de 40 x 30 m dédié, qui a remplacé un roncier. L'accès au site est fermé par une chaîne et un cadenas. Le chemin d'accès et l'emplacement prévu pour le camion et le broyeur, est damé avec des cailloux de calcaire. Ce qui permet de circuler même lorsqu'il a plu.



Accès au site :

Mr Laiguillon est le gestionnaire de ce site et possède la clé qui permet l'accès. Sur appel téléphonique des particuliers, Il ouvre la barrière.

Ce qui permet de contrôler le contenu des remorques des usagers.

Le stockage :

Se fait sur l'espace prévu côté gauche en entrant.

Le broyage :

La date est fixée à l'avance avec le SEMOCTOM et l'association REV (un mercredi par mois). Si le volume à broyer est petit, Mr Laiguillon annule le passage du broyeur. L'intervention est prévue sur une demi-journée.

Il y a 3 à 4 personnes - encadrées par un responsable - qui se chargent de tronçonner certaines branches et de remplir le broyeur.

Le broyat obtenu est stocké en deux tas (résineux et caducs). Il est à la disposition des particuliers si besoin :

- soit au moment du broyage (dans ce cas il est directement déposé dans la remorque du déposant)
  - soit il est stocké sur le site et des habitants intéressés peuvent venir récupérer du broyat.
- L'excédent de broyage est emmené par le camion de l'association REV.

Le bilan de cette pratique :

Loin des habitations, la nuisance sonore (bruit du broyeur) est négligeable.

Les « PLUS »

Diminution très importante des incinérations dans la commune.

Mise à disposition du broyat appréciée par les habitants :

- ce qui entraîne moins d'arrosages de jardins en période chaude, pour ceux qui pratiquent le paillage.
- Permet de l'incorporer à un compost et enrichir la terre végétale.

Les « MOINS »

Certains habitants cachent d'autres déchets sous les branchages (morceaux de bois de constructions, pneus, ...) ou bien mélangent des feuilles mortes, de l'herbe de tonte avec les branches.

➔ L'expérience de Mr Laiguillon à Nérigean met en évidence que pour éviter une dérive du bon usage de ce service, il faut :

- une seule personne gère le service et l'accès au site
- Nécessité de ne pas laisser l'accès libre à tous et à toutes heures
- Nécessité d'une présence du responsable au moment des dépôts par les particuliers pour contrôler la nature des déchets.

➔ A propos d'un passage de broyeur chez les particuliers :

Mr Laiguillon y voit des difficultés pratiques :

- sur les moments de passages chez les particuliers (RDV ?)
- l'accès pas possible dans les jardins à cause de la taille de l'attelage (camion et broyeur)
- fermeture à la circulation et occupation des voies pour faire le travail
- Vu le coût du matériel, la réflexion sur ce choix doit être approfondie.